

ANNEXE : FICHE TECHNIQUE DE MISE EN ŒUVRE

1. Programmation 2022-2023

Le comité de pilotage régional a sélectionné quatre films sur la liste nationale du CNC et un film parmi ceux soutenus par la Région Île-de-France :

La dame du vendredi de Howard Hawks (USA - 1940)
Raging bull de Martin Scorsese (USA - 1981)
Femmes au bord de la crise de nerfs de Pedro Almodovar (Espagne - 1989)
Y aura-t-il de la neige à Noël de Sandrine Veysset (France - 1996)
Proxima d'Alice Winocour (France - 2019), film soutenu par la Région

Chaque établissement choisit dans cette liste une programmation de trois films au minimum. **Les professeurs s'engagent à montrer à leurs classes la totalité de la programmation choisie.**

2. Modalités d'inscription.

La campagne d'inscription est ouverte du **29 août au 14 septembre 2022** selon la procédure établie ci-dessous.

- **Accès au formulaire** sur la page **Education Artistique et Culturelle** du site académique, permettant d'accéder au site d'inscription. Il est d'abord demandé de créer le compte utilisateur de l'établissement (un seul compte par établissement). L'identifiant est le **RNE de l'établissement**. Le mot de passe associé doit être conservé ; il permet d'accéder au formulaire de demande d'inscription.
- **Validation** : après enregistrement, le formulaire est envoyé au chef d'établissement dans un courriel qui contient un lien de confirmation. Le chef d'établissement peut, au besoin, modifier le formulaire. Il valide la demande d'inscription en cliquant sur le lien de confirmation. **Cette validation est indispensable pour finaliser l'inscription de l'établissement.**

Important : le nombre de classes par établissement n'est pas limité. Cependant, l'inscription des classes ne sera effective qu'à réception d'un courriel de confirmation envoyé fin septembre par l'ACRIF. Il convient donc de présenter les classes à inscrire par ordre de priorité.

Au-delà de six classes, le professeur coordinateur motivera la demande auprès de la Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle (DAAC) en adressant un courriel à mathieu.rasoli@ac-versailles.fr.

3. Formation

Les enseignants sont accompagnés dans leur démarche pédagogique par une formation proposée par la coordination régionale dans le cadre du Plan Académique de Formation. Pour garantir la qualité des projets menés en classe, il est indispensable qu'au moins un professeur par classe inscrite au dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma* participe à cette formation.

La coordination se réserve le droit de limiter et d'adapter les conditions de formation à l'évolution des conditions sanitaires. Les informations suivantes sont donc susceptibles d'être modifiées.

> Rappel : Les inscriptions sont collectives pour l'ensemble de la formation. Le chef d'établissement doit inscrire les enseignants par l'intermédiaire de la plateforme GAIARESPO.
Code 22A0251804 pour *Lycéens au cinéma – Projections*
Code 22A0251805 pour *Lycéens au cinéma – Conférences*

Le parcours de formation « Lycéens au cinéma » se compose de deux dispositifs obligatoires :

1) Un stage d'une journée, intitulé *Lycéens au cinéma – Projections* au cours duquel les œuvres au programme seront projetées dans une salle de cinéma partenaire (cinéma Le Méliès à Montreuil) et présentées de façon problématisée par un intervenant.

Ce module propose au choix trois sessions d'une journée qui auront lieu avec le même contenu aux dates suivantes : jeudi 6 octobre 2022, vendredi 7 octobre et lundi 10 octobre. La date choisie sera à indiquer **impérativement** sur GAIARESPO, (code 22A0251804).

2) Un module de deux journées, intitulé *Lycéens au cinéma – Conférences* qui aborde les films de la programmation à partir de problématiques transversales. **Ce module propose au choix trois sessions de deux journées** qui auront lieu avec le même contenu aux dates suivantes : les 20

et 21 octobre 2022, 14 et 15 novembre 2022 ou 17 et 18 novembre 2022. La session choisie sera à indiquer **impérativement** par le chef d'établissement lors de l'inscription sur GAIARESPO (code 22A0251805).

3) Enfin, la formation académique intitulée *Horizons de cinéma* est proposée de façon complémentaire à tous les enseignants inscrits dans des dispositifs d'Éducation au cinéma ainsi qu'aux enseignants qui mènent des projets en lien avec le cinéma. Elle complète utilement la formation liée au dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma*. Elle se déroulera les 30 et 31 janvier 2023.

> **Important** : les professeurs s'inscrivent à cette formation complémentaire à titre individuel, par l'intermédiaire de la plateforme SOFIA FMO en s'abonnant

4. Actions complémentaires

- L'ACRIF propose à chacune des classes inscrites de bénéficier d'interventions de professionnels du cinéma. Ces interventions de 2 heures ont lieu en classe et portent sur une question de cinéma abordée dans le cadre du projet de la classe défini par l'équipe pédagogique. Les modalités de l'intervention sont fixées en amont avec l'équipe pédagogique. Les demandes d'intervention se font en ligne sur le site de l'ACRIF : www.acrif.org.
- L'ACRIF propose également des ateliers, des parcours de cinéma ou des participations à un festival. Les demandes de participation à ce type de manifestation se font en ligne sur le site de l'ACRIF : www.acrif.org. Les actions sont ensuite élaborées en concertation avec l'équipe pédagogique.
- Les établissements peuvent également concevoir des actions conduites en équipe interdisciplinaire et en partenariat dans le cadre des **PACTE** (cf. circulaire de référence).

5. Modalités financières

Aux termes d'une disposition prise au plan national, une participation financière de 2,50 euros par élève et par film est demandée aux lycées. Cette participation peut être prise sur la dotation pass culture de l'établissement, sous réserve que la salle de cinéma partenaire soit en mesure d'utiliser cette plateforme de financement.

Le CNC, la Région Île-de-France et la DRAC Île-de-France prennent en charge financièrement les documents pédagogiques à destination des enseignants et des élèves, les actions culturelles proposées aux classes et la formation continue des professeurs, avec le soutien de l'académie de Versailles.

Les transports restent à la charge des lycées. Néanmoins, après analyse des besoins éventuels de transport des établissements les plus éloignés de leur salle de cinéma partenaire, la coordination régionale pourra prendre en charge une partie de ces frais, dans la limite du plafond qui a été fixé pour l'ensemble des départements franciliens à 10% des inscrits.

Pour toute information complémentaire sur le dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma*, il est recommandé de contacter la délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle : mathieu.rasoli@ac-versailles.fr / 01.30.83.45.61.